

COMMISSION SUR LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA MRC DE CHARLEVOIX



Version adoptée le
11 septembre 2013

D'emblée, la MRC de Charlevoix salue la mise en place de la commission de consultation relative aux enjeux énergétiques et espère qu'elle permettra de susciter une réflexion enrichissante et propice au développement d'une politique énergétique audacieuse.

Parmi les six objectifs stratégiques visés par la politique énergétique, deux d'entre eux interpellent de façon particulière les municipalités, qui par l'exercice de leurs responsabilités en matière d'aménagement et de développement, sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans le développement durable des collectivités. Le présent mémoire vise ainsi à résumer quelques préoccupations de la MRC de Charlevoix en matière énergétique et à communiquer certaines attentes qui devraient faire l'objet de réflexions dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle politique énergétique québécoise.

La politique énergétique visera six objectifs stratégiques

Objectif 3. Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions

Assurer le maintien et le développement des services de transport collectif en milieu rural

La MRC de Charlevoix a mis en place un service de transport collectif en 2003 qui génère plus de 16 000 déplacements annuellement. Ce service de transport collectif en milieu rural, comme bien d'autres ailleurs en province, bénéficie d'une aide financière du ministère des Transports.

L'objectif des services de transport collectif est de permettre aux travailleurs, aux étudiants, aux visiteurs et à la population en général de bénéficier d'un déplacement sécuritaire, économique et pratique. De plus, l'utilisation du transport collectif pour le travail, les études ou le loisir constitue un geste écologique qui permet de réduire de façon importante l'émission de gaz à effet de serre produits par les véhicules quotidiennement.

En région, le recours à un service de transport collectif est parfois la seule option pour certains résidents de profiter de services de soins de santé ou de participer à des activités communautaires. Bien que le volume demeure plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain, les services de transport collectif en milieu rural contribuent à accroître l'efficacité énergétique et à favoriser le développement économique et social des régions.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique énergétique, il est capital de reconnaître le rôle essentiel que jouent les services de transport collectif, tant en milieu rural qu'urbain. Également, le soutien financier offert pour soutenir le développement des services de transport collectif en milieu rural doit profiter d'une pérennité, garantissant l'offre de ces services à long terme.

Objectif 4. Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation

Développement éolien : la nécessité d'établir un cadre réglementaire à l'échelle régionale

Le développement de l'énergie éolienne au Québec est une voie intéressante à explorer puisqu'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable qui contribue à réduire l'émission de gaz à effet de serre et qui s'inscrit en complémentarité avec la principale ressource énergétique du Québec : l'hydroélectricité.

Toutefois, le développement de la filière éolienne peut présenter, comme toute autre forme de production énergétique, certaines contraintes environnementales et sociales. Parmi celles-ci, mentionnons l'impact visuel sur les paysages, le niveau sonore, l'effet stroboscopique, les répercussions peu connues sur la faune, etc.

Le gouvernement du Québec, dans ses orientations gouvernementales, *considère les municipalités régionales de comté (MRC) comme l'entité la mieux placée pour dégager une vision d'ensemble du territoire afin d'élaborer un cadre réglementaire qui permet un développement de cette source d'énergie dans le respect des particularités du milieu et en conformité avec les attentes et la sensibilité des populations concernées.*

En ce sens, la MRC de Charlevoix est en accord avec les principes devant guider une démarche d'aménagement dont le premier est de reconnaître la possibilité d'exploiter le potentiel éolien là où il peut être mis en valeur économiquement, dans le respect de l'environnement et des divers usages du territoire et après avoir pris en considération les préoccupations de la population locale. Il s'agit là du principe général devant mener à l'adoption d'une réglementation adaptée aux particularités de chaque milieu et tenant compte des sensibilités et préoccupations propres à chaque région.

Ayant réalisé une démarche de planification définie et applicable à l'échelle de l'ensemble du territoire, la MRC de Charlevoix est d'avis que les MRC constituent un lieu privilégié de réflexion, d'échanges et de concertation pour définir un cadre d'aménagement applicable à toutes les municipalités d'un même territoire, ce qui facilite une implantation harmonieuse et cohérente des projets éoliens. Ce consensus défini à l'échelle régionale est par ailleurs nécessaire non seulement à l'étape de l'implantation des projets éoliens mais également lors des discussions subséquentes en lien avec le partage de dividendes et de redevances.

Le développement de la filière éolienne québécoise, un levier économique au bénéfice des communautés

Le territoire de la MRC de Charlevoix, situé dans la région de la Capitale-Nationale, possède un des plus importants potentiel éolien au Québec. En effet, le territoire non-organisé du Lac-Pikauba, d'une superficie de plus de 2 500 km², de même que les terres privées du Séminaire de Québec recèlent un potentiel éolien remarquable. Deux promoteurs y développent d'ailleurs actuellement des projets éoliens, soient ceux de la Rivière-du-Moulin (EEN CA Rivière du Moulin) et de la Seigneurie de Beaupré (consortium Boralex et Gaz Métro).

Ces projets bénéficient d'une acceptabilité sociale, un atout important et indispensable au développement de ces derniers. Nous constatons avec grand intérêt le développement économique et social qui est généré par ces projets. Outre la création d'emplois associée au développement de ces chantiers de construction, des firmes spécialisées et des entreprises de tout genre ont la chance de contribuer à leur réalisation. Il s'en suit le développement d'expertises locales et régionales, contribuant ainsi à hausser le niveau de compétitivité des entreprises.

Afin de favoriser le plein potentiel de ces projets éoliens et de réaliser les économies d'échelle leur permettant de rentabiliser leurs investissements, il est essentiel de mettre en place les outils et politiques qui les encourageront à optimiser les projets existants, lorsqu'une phase d'expansion peut être envisagée.

En ce sens, nous comptons sur une future politique énergétique tournée vers le développement des énergies propres et renouvelables pour soutenir le développement de l'ensemble des régions du Québec. Nous croyons qu'elle devra comprendre un engagement ferme dans le développement de la filière éolienne et qu'éventuellement, de nouveaux appels d'offres devront favoriser le développement de nouveaux projets dont le niveau de rentabilité sera optimisé. L'objectif doit être de rechercher des projets de qualité à des prix compétitifs.

Pour y arriver, il est donc essentiel de ne pas miser sur une seule forme de partenariat et d'encourager exclusivement des projets communautaires mais plutôt de permettre à différents types de partenariat financier entre le secteur privé et les municipalités de se développer. L'approche visant à encourager les promoteurs éoliens à s'associer au monde municipal demeure prioritaire mais il faut laisser place à la discussion et à la flexibilité que chaque association peut juger nécessaire et adaptée à sa réalité. Par exemple, une participation financière volontaire de la part des municipalités et MRC dans un projet éolien peut s'avérer tout aussi prometteuse que les projets basés sur le modèle communautaire qui prévoit des règles strictes et rigides quant à la taille du projet et quant à la limite des investissements municipaux.

Il est primordial de développer des projets durables et structurants pour l'avenir du Québec. Dans cette perspective, le développement éolien dans notre région s'inscrit dans cette vision et constitue un véritable levier pour l'économie de Charlevoix et de la Capitale-Nationale. De surcroît, chaque projet éolien, peu importe où il se réalise au

Québec, a des impacts économiques positifs sur les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, où se concentrent des industries spécialisées dans le domaine éolien.

Les projets éoliens entraînent des investissements considérables et cela, sans compter les retombées directes associées aux emplois créés et maintenus pendant la construction. Par la suite, des emplois directs et permanents sont créés pendant l'opération des parcs éoliens, générant d'importantes retombées pour les régions.

Par ailleurs, les dividendes et redevances offertes aux collectivités, qu'elles découlent ou non d'un modèle de participation communautaire, ne peuvent que soutenir le développement des régions. Elles constituent une source de diversification des revenus, réduisant ainsi la part trop importante des revenus de taxes foncières au sein des revenus municipaux globaux. Les municipalités réclament depuis plusieurs années cette diversification des revenus. Il appert que l'exploitation des ressources naturelles doit également profiter aux municipalités et par conséquent, à leurs contribuables.

Une telle aide financière octroyée aux municipalités favorise la réalisation de projets dans de multiples domaines d'activités et agit comme catalyseur, générant d'importantes retombées pour le développement socio-économique des régions.

En bref, la MRC de Charlevoix est d'avis que les projets éoliens retenus dans le cadre des appels d'offres coordonnés par Hydro-Québec s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Il est primordial de s'assurer de minimiser les impacts environnementaux et de bénéficier de l'accueil favorable de la population envers ces projets. Dans ce domaine, le rôle des MRC est essentiel pour réaliser des démarches de consultation à plus grande échelle et le cas échéant, dégager une vision régionale quant aux mesures d'encadrement établies. Cette vision régionale constitue une condition gagnante pour assurer le succès des projets éoliens québécois.